



1942-2022

l'Institut de santé au travail du nord de la France

istnf.fr

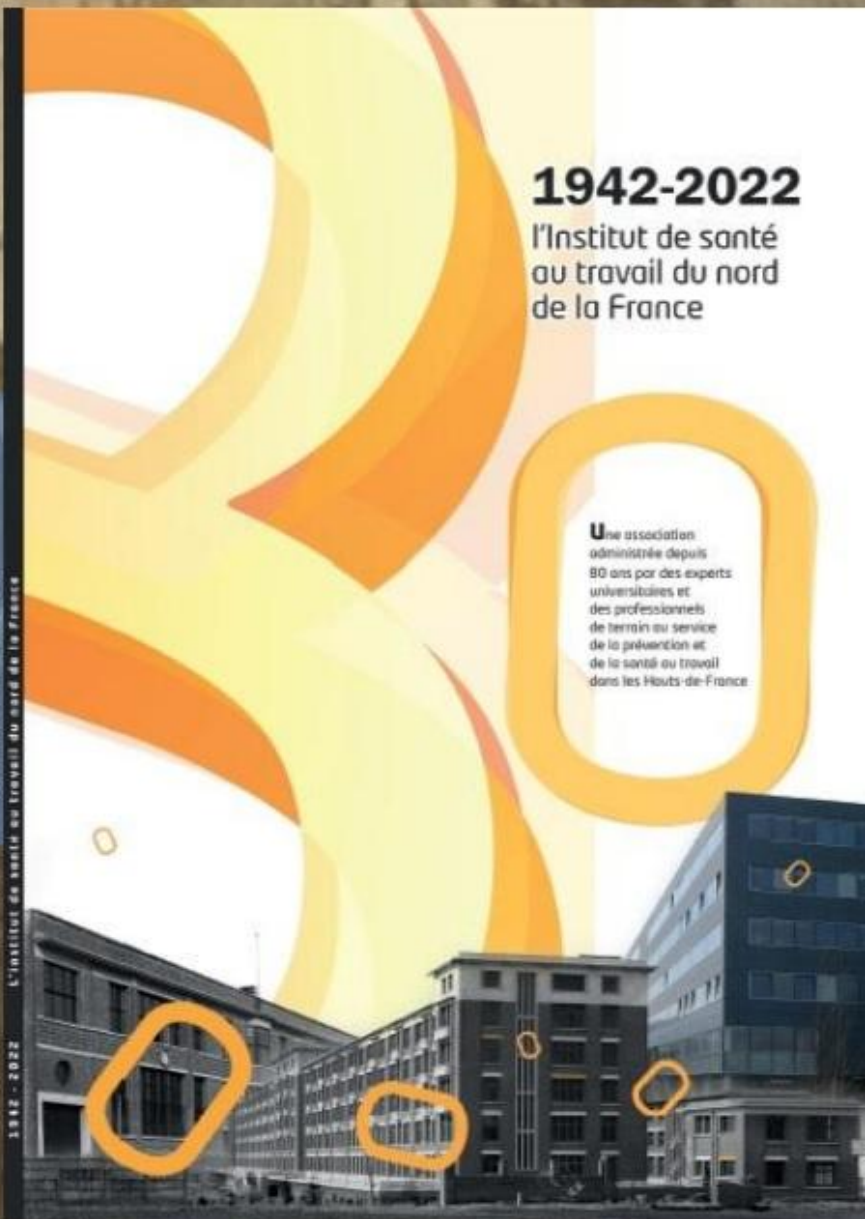
Une association administrée depuis 80 ans
par des experts universitaires et des
professionnels de terrain au service de la
prévention et de la santé au travail dans les
Hauts-de-France.

1942-2022

l'Institut de santé
au travail du nord
de la France

Une association
administrée depuis
80 ans par des experts
universitaires et
des professionnels
de terrain au service
de la prévention et
de la santé au travail
dans les Hauts-de-France

1942 - 2022 L'Institut de santé au travail du nord de la France



De la médecine légale et sociale à la médecine du travail

Le 4 mai 1942, quelques mois avant la publication de la loi du 28 juillet 1942 relative à l'organisation de services médicaux et sociaux du travail, le professeur Jules Leclercq réunit à Lille l'assemblée constitutive de l'Association de médecine du travail et d'hygiène industrielle de la région du nord, entité qu'il a imaginé pour former les médecins d'usine et réunir inspection du travail, représentants d'entreprises et praticiens autour de sujets touchant le suivi médical des travailleurs et la prévention. Cette association préfigure l'ISTNF.

Personnalités et universitaires autour de Jules Leclercq et de Roger Salengro devant le nouvel hôtel de ville de Lille au début des années 30 (Bibliothèque municipale de Lille).

Extrait des statuts de l'Association de médecine du travail et d'hygiène industrielle de la région du nord créée en 1942 (ISTNF).

ASSOCIATION DE MÉDECINE DU TRAVAIL ET D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DU NORD

L'Association de Médecine du Travail et d'Hygiène Industrielle de la Région du Nord a été constituée en Mai 1942. Ses statuts ont été approuvés en Assemblée Générale en Juin de la même année. La première réunion d'études a eu lieu le 6 Juillet 1942. Son siège se trouve à l'Institut de Médecine Légale et Sociale, Boulevard Paul-Painlevé, à Lille.

EXTRAITS DES STATUTS

TITRE PREMIER

DÉNOMINATION ET BUT DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER. — Les Médecins d'Usine, les Médecins Hygiénistes du Travail, les Médecins-Conseils des Caisses d'Assurances Sociales et des Compagnies d'Assurances privées, les Membres de Groupements Industriels et Professionnels, les Chefs d'Entreprises ou leurs représentants chargés des Services Médico-Sociaux et de Sécurité, les Membres de l'Inspection du Travail, les Assistantes Sociales et Surintendantes d'usine, les Membres des Services d'Orientation Professionnelle et de la Main-d'Œuvre de la Région du Nord ont fondé une Société d'Étude qui porte le nom de « ASSOCIATION DE MÉDECINE DU TRAVAIL ET D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DU NORD ».

ARTICLE 2. — L'Association a pour but : l'étude de toutes les questions de médecine en rapport avec le travail telles que : l'Hygiène Industrielle, les Maladies Professionnelles, la Prévention des Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles, l'Organisation Médicale dans les Industries, les Problèmes Médico-Sociaux liés à la vie du travailleur et de sa famille ainsi que toutes autres questions pour lesquelles les Industriels, les Compagnies d'Assurances, les Caisses d'Assurances Sociales, les Syndicats Professionnels peuvent être amenés à demander la collaboration d'un Médecin. Elle se propose, en outre, d'établir des relations confiantes entre tous ceux qui



Jules Leclercq et la genèse de l'ISTNF

Jules Leclercq (1883-1949), formé en médecine légale, passe sa thèse en 1910. Nommé agrégé de médecine générale en 1913, il s'intéresse à l'hygiène et à la médecine sociale. En 1916, il publie avec Pierre Mazel un opuscule intitulé « La main-d'œuvre nationale après la guerre », qui inspirera la législation sur la médecine du travail. Après la guerre, il s'occupe de la prophylaxie de la tuberculose dans le département du Nord. Il fait paraître un article en 1920 dans l'Écho médical du Nord qu'il intitule : « La médecine du travail ».

Inauguré en 1934, l'Institut de médecine légale et sociale de Lille, situé boulevard Paul Painlevé, est dirigé par le professeur Jules Leclercq (ISTNF).

Le professeur Paul Frimat, président de l'ISTNF depuis 2009, accompagne les projets menés par l'équipe de l'ISTNF depuis les bureaux de l'avenue de la recherche à Loos (ISTNF).



De la morgue de Lille à l'Institut de médecine légale et sociale

Le Conseil général du Nord crée une chaire de médecine légale et de médecine sociale en 1924, c'est la première de ce type en France. La chaire est confiée à Jules Leclercq en 1925. Celui-ci enseigne à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, il est également médecin légiste à la morgue. C'est à cette période que l'idée de créer un Institut de médecine légale et sociale trouve échos au sein de la municipalité. L'établissement est construit en 1933 et 1934 sur le terrain des fortifications démantelées.

Un lion de la faculté de droit et un mur du bureau des PTT, nouvelles entités construites au milieu des années 30, non loin du bâtiment de médecine légale et sociale (ISTNF).

Dans L'Echo du 4 novembre 1926, Jules Leclercq, qui travaille à la morgue, estime nécessaire la création d'un Institut de médecine légale et sociale à Lille (Archives de la Ville de Lille).

POLICE SCIENTIFIQUE ET SOCIOLOGIE

UN INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE ET DE MÉDECINE SOCIALE A LILLE

Sa création est une nécessité, nous expose M. le professeur J. Leclercq

Il est superflu de préciser, ici, la Morgue de Lille. C'est une affaire indouite et connue. La médecine légale n'est qu'un à l'origine de la médecine. Il y a deux ans, au moment de l'ouverture de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, le docteur Jules Leclercq, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille, ne voulait pas qu'un trans-

... nous a indiqué, avec la clarté qu'il apporte en toute chose, ce que devrait être cet Institut.

« Une Morgue ? Non, nous dit-il. Il faut garder chose qui est restée à la conception moderne de la médecine légale. »

Et M. Leclercq nous désigne le rôle de la médecine légale d'aujourd'hui, procureur adjoint de la justice par ses recherches et ses

... nous a indiqué, avec la clarté qu'il apporte en toute chose, ce que devrait être cet Institut.

« Une Morgue ? Non, nous dit-il. Il faut garder chose qui est restée à la conception moderne de la médecine légale. »

Et M. Leclercq nous désigne le rôle de la médecine légale d'aujourd'hui, procureur adjoint de la justice par ses recherches et ses



La morgue de Lille qui va disparaître et être rattachée à l'Institut projeté.

... travaux biologiques, grâce à qui se réalise la police scientifique.

L'Institut de médecine légale — et en même temps, de médecine sociale — comprendrait différentes sections : Un centre de dépôt et de conservation des cadavres ; un centre d'expériences toxicologiques, toxicologie, pharmacologie, chimie toxicologique et d'identification judiciaire ; un centre de recherches médico-légales et médico-préventives (toxicologie, médecine du travail, médecine professionnelle et, plus tard, assurances sociales).

L'opinion d'un spécialiste

« Nous avons vu dans un précédent exposé comment M. Leclercq a prévu la création de l'Institut » en perspective et nous nous sommes, ensuite, le distingué professeur et travailleur avec un acharnement dans son laboratoire, au sujet de recherches faites et de travaux d'un éminentement nommé M. de Melan.

(Voir la suite en troisième page)

L'Echo
Jeudi 4 novembre 1926

Un institut de médecine légale

:: A LILLE ::

(Suite de notre première page)

Autrefois, à Paris, les cadavres non identifiés étaient exposés à la vitrine de la Morgue. On y assurait la police.

A Lille on en est toujours à l'ancien système. La Morgue de Lille est ignorée, le mal n'est pas trop fait.

Il faudrait conserver les cadavres dans des caisses à basse température et ne montrer aux personnes venant pour reconnaître un mort, que les corps regardant ce signalement qu'il est en destination.

Puis il y a les analyses, les recherches toxicologiques qui aident, notamment, les investigations judiciaires et il faut être installé pour les mener à bien.

La question est urgente

Evidemment, ces recherches s'effectuent de nos jours à Lille, dans des locaux divers, dispersés. Le professeur J. Leclercq dirige, à la Faculté, un laboratoire très bien outillé, mais le distingué professeur est le premier à reconnaître qu'il est indispensable de grouper les services épars, de les rassembler. C'est une organisation moderne, complète, qui doit constituer l'Institut de médecine légale et de médecine sociale.

Aussi la question est-elle urgente pour la ville de Lille, ajoutait le professeur Leclercq. Sans s'immiscer dans des questions d'ordre administratif, on peut dire que l'administration municipale trouve certes utile en réalisant cette idée. Il semble que cela soit compris, car un rapport en ce sens doit être soumis par le Conseil municipal.

« Il y a un courant d'idées assez répandues en ce qui concerne la ville de Lille. Ne suis-je pas votre ancien professeur de Nord, M. Melan, très intéressé vers les questions médico-sociales et la prophylaxie ? L'Université de Lille n'a-t-elle pas créé une chaire de médecine légale. L'ancien directeur de l'Académie, M. Chénier, n'a-t-il pas organisé un Institut des sciences sociales ? »

La médecine sociale

« Le médecin doit être aussi d'un médecin social. Dans le domaine social, en effet, les interventions du médecin sont de plus en plus nombreuses : protection de l'enfance, accidents du travail, assurances sociales. La médecine sociale est liée à la médecine légale. »

« Donc, en même temps que l'Institut prévoyait un centre de dépôt et de conservation des cadavres, il faudrait aussi prévoir un centre de recherches sociales et un laboratoire de médecine professionnelle. »

Sur ce dernier point nous le savons, le docteur Leclercq en a bien conscience, puisqu'il, devant la commission de la ville de Lille, le 10 mars 1926, a dit : « L'Institut de Médecine Sociale de l'Université, une reconnaissance aux services sociaux de la ville de Lille, une reconnaissance aux services sociaux de la ville de Lille, une reconnaissance aux services sociaux de la ville de Lille. »

Voilà les directives.

Nous avons vu dans un précédent exposé comment M. Leclercq a prévu la création de l'Institut » en perspective et nous nous sommes, ensuite, le distingué professeur et travailleur avec un acharnement dans son laboratoire, au sujet de recherches faites et de travaux d'un éminentement nommé M. de Melan.

J. S. DEBUC.

Une médecine sociale au service d'expertises médico-professionnelles

L'Institut de médecine légale et sociale de Lille réunit un centre de dépôt et de conservation des cadavres, un centre d'expertise médicale, et un centre de recherches médico-sociales et plus particulièrement médico-professionnelles. La médecine sociale permet d'étudier les bases économiques ou sociales de la santé, parmi lesquelles figurent celles qui ont trait au travail manuel ou intellectuel. Les études menées à Lille par les experts scientifiques auront pour objectif « la protection de la santé des travailleurs vis-à-vis des conditions de travail ».

Plan en V du bâtiment de l'Institut de médecine légale et sociale et de l'Institut de stomatologie de Lille (Archives de la Ville de Lille).

Le professeur Sophie Fantoni-Quinton accueille des internes dans les locaux de la faculté de droit de Lille au cours d'un colloque sur la réforme de la santé-travail en mars 2022 (ISTNF).



De l'hôpital-sanatorium à l'invasion allemande

En 1936, Jules Leclercq devient chef des services au sein du tout nouvel hôpital-sanatorium, l'hôpital Calmette, à l'édification duquel il a participé activement, rôle qu'il assurera jusqu'à la survenue de la guerre en 1939. Le ministère de l'Armement lui confie alors une mission auprès de la Commission interalliée des gaz de combat. Le 10 mai 1940, suite à l'invasion allemande, il reçoit l'ordre de se replier vers le sud-ouest. Les cours sont suspendus à l'Université de Lille. L'Institut de médecine légale et sociale est totalement évacué.

Le bâtiment de l'auberge de jeunesse de Lille, inauguré en 2016, boulevard Painlevé, là où se dressait auparavant l'Institut de médecine légale et sociale (ISTNF).

L'hôpital-sanatorium est le premier établissement de la cité hospitalière à sortir de terre. Renommé hôpital Calmette, il accueille ses premiers malades en novembre 1936 (Bibliothèque municipale de Lille).

HOPITAL ALBERT CALMETTE

SERVICE DES HOMMES



— ANNÉE 1939 —

M^{ME} KNOCKAERT BAL M^{ME} DUBREUCQ
D^R PARIS PLANE AUPETIT D^R BELBENOIT D^R AUGUSTE

L'organisation des services médicaux-sociaux et la formation des médecins d'usine

L'armée allemande investit l'Institut de médecine légale et sociale le 10 juin 1940 et y installe ses services de bactériologie et d'hygiène. Démobilisé, Jules Leclercq rentre à Lille en octobre 1940. Il récupère progressivement le musée, l'amphithéâtre de cours et la morgue municipale. Les allemands s'installent à l'hôpital Calmette. Avec l'Association de médecine du travail et d'hygiène industrielle de la région du nord, créée en mai 1942, un programme de conférence se met en place pour former les équipes des futurs services médicaux-sociaux.

Diapositives du Gern montrant l'appareillage du laboratoire de l'Institut de médecine du travail du nord de la France, au 2^e étage de la faculté de médecine, au début des années 80 (ANMT).

En septembre et octobre 1942, 16 conférences d'information sont données par l'Association de médecine du travail et d'hygiène industrielle de la région nord (Archives départementales du Nord).

UNIVERSITÉ DE LILLE
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
Institut de Médecine Légale et Sociale

9

ASSOCIATION DE MÉDECINE DU TRAVAIL

HOPITAL SAINT-SAUVEUR



LES INTERNES DE L'HOPITAL SAINT-SAUVEUR

Madame le Docteur MARCHAND-ALPHANT
Assistante de Médecine Légale



HOPITAL SAINT-SAUVEUR



D^r JOLUVENET
Chef de Clinique

J^r M. GÉRARD

D^r LANDOT

Une nouvelle administration municipale dans les heures sombres

Jules Leclercq est nommé au conseil municipal de Lille en 1942, il démissionne de sa charge en 1943. Doyen de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie jusqu'en 1944, il est membre de la commission des Hospices et participe à des commissions aux ministères de la Santé, de l'Éducation nationale, du Travail et de la production industrielle. Jules Leclercq est élu membre correspondant de l'Académie de médecine pour la division d'hygiène en 1945. En 1946, il devient titulaire de la chaire de médecine du travail qui est créée à Lille.

Dans les années 2010, avec le soutien de la Région Nord – Pas-de-Calais, l'ISTNF développe le programme Bien être au travail avec les services de santé au travail dans 10 000 TPE (ISTNF).

Article de presse présentant le parcours de Jules Leclercq, publié dans Le Grand Echo du Nord le 1er juin 1942, alors qu'il est nommé au conseil municipal de Lille (Archives de la Ville de Lille).

Grand Echo du Nord - 1er JUIN 1942

M. le professeur Leclercq, doyen de la Faculté de médecine

M. Leclercq est originaire de cet arrondissement d'Avesnes, réservoir apparemment inépuisable où se renouvellent depuis longtemps les administrations du DAVS et les grands services.

Le professeur Leclercq s'est fait connaître par ses recherches, ses travaux de laboratoire, ses inventions et les titres universitaires ou honorifiques qu'il a mérités. Tout Lille



(Arch. « Echo »)

connaît ainsi la silhouette imposante du doyen de la Faculté, un légendaire redingote noire et ses non moins légendaires barbes de jais.

Fondateur-directeur de l'Institut de médecine légale du boulevard Painlevé, auteur de savantes recherches sur la médecine du travail et d'une longue série de brochures et d'études médicales, M. le professeur Albert Leclercq fut, avant la guerre, médecin-chef directeur de l'hôpital Albert Calmette. Il organisa, à Lille, un Congrès international de médecine sociale des pays de langue française et fut nommé doyen de la Faculté de médecine en mai 1941.



L'équipe de l'Institut de médecine légale et sociale dans la tourmente

Les autorités allemandes réquisitionnent à nouveau l'Institut de médecine légale et sociale au début du mois de mai 1944, l'équipe de Jules Leclercq est alors contrainte de déménager ses services dans les locaux de la faculté de médecine de Lille. Deux bombardements de la RAF touchent l'aile gauche qui abritait l'Institut de stomatologie le 10 mai et le 22 juin 1944, rendant le bâtiment inutilisable. Les réunions ne reprendront dans l'amphithéâtre de l'Institut de médecine légale et sociale qu'en novembre 1945.

Le véhicule du Groupement d'intérêt scientifique travail-santé organisé par l'Institut de médecine du travail du nord de la France, sur le parking du CHU de Lille dans les années 90 (ISTNF).

L'état du bâtiment de l'Institut de médecine légale et sociale de Lille en 1968, 24 ans après les bombardements qui l'ont endommagé en mai et juin 1944 (La Voix du Nord, Archives de la Ville de Lille).

Le tour du cadran — Le journal de Lille

Séquelles des bombardements de 1944 L'Institut de médecine légale se fait rogner les ailes



L'aile gauche de l'Institut a perdu des étages dans la lutte pour la reconquête de la France.
(Ph. - La Voix du Nord -)

Une longue et sinistre nuit d'avril 1944. Des bombardiers, dont les objectifs sont le dépôt des locomotives et la gare de triage de Fives, lâchent sur le quartier du Mont-de-Terre des tonnes d'explosifs. Les dégâts sont considérables. Par bonheur, quelques immeubles restent debout. D'autres ne sont qu'égratignés. L'Institut de médecine légale et sociale, qui abrite la morgue, est malmené. Aujourd'hui encore, la brique porte les traces de ces années terribles.

Quand accrirent les « dommages de guerre », on put rassembler l'aile droite. Mais les crédits étaient insuffisants pour rajouter et restaurer l'aile

gauche qui conserva le trace des bombardements.

Vingt-quatre années ont passé sans que rien n'y soit changé. Depuis plusieurs semaines pourtant, une équipe de démoulineurs s'est attaquée à une lourde tâche : ce ne sont que bouts de mureaux-poutres,

compresseurs, scies et meules pour fers à béton. Il s'agit aujourd'hui de ramener l'aile gauche qui donne sur la rue Belpoelle, à la hauteur du rez-de-chaussée : les étages supérieurs n'étant plus récupérables et à préserver des intempéries et qui peut être saufs.

Dans les années à venir, obtiendra-t-on des crédits pour reconstruire l'aile ? Edifier l'un des nouveaux locaux de l'Institut à proximité du C.H. R., comme le voudrait la logique ? En ce parle et le problème retient l'attention des responsables. Mais d'une manière comme d'une autre, il faudra de l'argent, beaucoup d'argent. Alors, en attendant...

Des contours d'une discipline en gestation à la santé au travail

Dans le cours complémentaire qu'il donne en septembre et octobre 1942, Jules Leclercq, reprenant le contenu de la loi du 28 juillet 1942, explique que le rôle du service médico-social d'usine ne se limite pas à l'examen méthodique d'embauche, mais qu'il concerne aussi la surveillance médicale des ouvriers au cours du travail. Avec la loi du 11 octobre 1946, c'est l'idée d'une médecine du travail préventive, associant visite d'embauche, visite d'aptitude, visite de détection de maladie professionnelle, qui s'imposera.

Les cours et rencontres destinés aux médecins d'usine du nord de la France sont organisés dans les années 40 à partir de l'amphithéâtre de l'Institut de médecine légale et sociale (ISTNF).

Aujourd'hui comme hier, l'équipe de l'ISTNF coordonne des groupes de travail spécifiques et accompagne l'évolution des professionnels de santé au travail des Hauts-de-France (ISTNF).



L'impulsion d'universitaires à l'écoute de l'évolution du monde du travail

L'Association de médecine du travail et d'hygiène industrielle de la région du nord créée en 1942 par le professeur Jules Leclercq, devenue Institut de médecine du travail de la région du nord en 1971, sous la présidence du professeur Marcel Marchand, puis Institut de santé au travail du nord de la France en 2001, sous la présidence du professeur Daniel Furon, a suivi l'ensemble des évolutions de la médecine du travail. Présidé depuis 2009 par le professeur Paul Frimat, l'ISTNF poursuit ses missions en accompagnant les transformations de la discipline.

Marcel Marchand
Daniel Furon
Paul Frimat



VIII^{ES} JOURNÉES
DE MÉDECINE D
LILLE - 17-21 SE

Une équipe en appui des professionnels de santé au travail des Hauts-de-France

Aujourd'hui comme hier, à l'écoute de ses adhérents, contribuant au maillage territorial des dispositifs de santé, l'équipe de l'ISTNF coordonne des groupes de travail spécifiques, organise des journées d'études réunissant l'ensemble des préventeurs régionaux, et forme les médecins du travail et les équipes de santé au travail des Hauts-de-France, avec le concours d'experts universitaires et de praticiens de terrain.

Sophie Fantoni-Quinton donne cours aux licences santé-travail dans les locaux de l'ISTNF.

Journée d'étude autour de la réforme de la santé au travail à la Faculté de droit de Lille.

Séminaire autour de la mise en œuvre des entretiens de suivi avec les équipes régionales.

